

**Délibération n°7**

le 21 avril 2011 à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

*Objet : Politique  
foncière 2010*

Présents : Mesdames COMBALBERT, PALMIE, TAURAN, Messieurs BARREAU, CALVET, FARROUIL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, NOUGAYREDE, PAGES, POUJAL, PRADIN, PRAYSSAC, RESONGLES, REYGADE, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA, Mme FREMONT suppléante de Mme KUHN, Mme VIDAL suppléante de M. TAFOUREAU, M. DONZELLI suppléant de M. BENOIS, M. CAZOTTES suppléant de M. ROZES,

*Date de convocation :*  
08/04/2011

Excusés : Mesdames FERRERO, LUENGO, PARCELLIER, Messieurs CHERON, COUDERC, GUTHMULLER, MAUBERT.

Secrétaire de séance : Madame PALMIE.

*Date d'affichage :*  
08/04/2011

La Loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégation de service public prévoit que le Comité Syndical doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la collectivité.

*Nombre de Membres  
en exercice :*  
32

Il est demandé au Comité Syndical de prendre acte des acquisitions et cessions immobilières ayant fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical au cours de l'année 2010, étant précisé qu'en raison des délais de procédure d'établissement des actes, ces derniers peuvent parfois intervenir sur l'exercice suivant.

1. Acquisitions :

NEANT

2. Cessions :

NEANT.

*Nombre de présents :*  
25

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

*Nombre de votants :*  
25

**Approuve** la politique foncière menée par le Syndicat.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE

L'an deux mille onze,